



TRILLE OR

2025

TROUSSE DE CANDIDATURE

pour les prix

HOMMAGE

et

BÂTISSEUR PAUL-DEMERS

CANDIDATURES ACCEPTÉES

JUSQU'AU 19 JANVIER



TRILLE OR

APCM

L'Association des professionnel.le.s de la chanson et de la musique (APCM) est impliquée dans l'écllosion de projets démontrant à la fois talent artistique et structure professionnelle. D'ailleurs, l'Association s'engage dans tous les stades de développement de carrière des artistes émergent.e.s et professionnel.le.s. À ce titre, elle fournit des services sur mesure tels que la distribution numérique, la promotion collective, les rencontres conseils et la gestion de carrière.

L'organisme franco-canadien coordonne également des projets structurants pour artistes de tous niveaux dans le milieu musical, comme le festival jeunesse Quand ça nous chante et les ateliers en milieu scolaire Jamais trop tôt, les résidences Rond Point, Pro Fusion et C'est dans l'air, et enfin, le gala de récompenses Trille Or.

L'APCM est un dispositif unique en son genre : une formidable boîte à outils pour ses membres et une source de découvertes pour le grand public, les médias et l'industrie dans son ensemble.

Trille Or

Depuis sa conception en 2001, Trille Or est rapidement devenu un lieu de rencontre pour les acteurs.trices de l'industrie musicale, tant pour les artistes que les professionnel.le.s du milieu.

Trille Or devient ainsi un moment significatif pour l'APCM ainsi que pour toute la communauté musicale. Une occasion officielle de reconnaître et de célébrer l'excellence artistique en chanson et en musique de l'Ontario et de l'Ouest canadien (Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Yukon, TN-O et Nunavut).

Objectifs de Trille Or

- I. Reconnaître l'excellence des artistes et intervenant.e.s de l'industrie musicale;
- II. Stimuler la création et la recherche de l'excellence au sein de l'industrie;
- III. Souligner la vitalité de la chanson et de la musique francophones;
- IV. Faire connaître les artistes et les produits de la chanson et de la musique francophones dans l'ensemble des communautés francophones au Canada et sur la scène internationale;
- V. Contribuer au développement de l'industrie musicale francophone;
- VI. Rassembler la communauté francophone autour d'un événement de prestige;
- VII. Favoriser le développement de l'identité francophone et inspirer la fierté par la chanson et la musique.

Prix Hommage Trille Or

Ce prix permet de rendre hommage publiquement à un.e artiste ayant donné un apport à l'industrie de la chanson et de la musique francophone de l'Ontario ou de l'Ouest, et qui a connu un succès global dans sa carrière. Il ou elle doit aussi avoir participé au rayonnement de la culture francophone et aidé au développement de nouveaux talents.

Le jury de sélection considérera les critères d'évaluation suivants :

- Notoriété au sein de l'industrie;
- Apport à l'industrie de la chanson et de la musique;
- Succès global de la carrière;
- Participation au rayonnement de la culture en Ontario ou dans l'Ouest;
- Participation au rayonnement de la culture sur la scène nationale et internationale;
- Influence sur la relève.

A - Critères généraux pour les candidatures de l'Ontario

Tous les candidat.e.s de l'Ontario doivent répondre à ces critères (1 et 2 indiqués ci-dessous). Dans le cas d'un groupe, au moins 50 % des membres devront répondre à ces critères.

1. **Citoyenneté :** Les candidat.e.s doivent être citoyen.ne.s canadien.ne.s ou avoir obtenu leur résidence permanente au Canada.
2. **Francophone :** Les candidat.e.s doivent avoir présenté un produit de langue française, produit dont le contenu vocal est composé d'au moins 70 % de langue française, à l'exception d'un album instrumental (voir 2.1) pendant leur carrière artistique.

2.1 Instrumental : Tout enregistrement sonore commercialisé (disque, numérique ou vinyle) dont le contenu est instrumental à 80 % et plus, et dont le contenu vocal (le cas échéant) est francophone à 70 % minimum. L'infographie est présentée dans une proportion d'au moins 50 % ou plus en français et où on y retrouve un minimum de sept (7) plages ou un contenu musical d'au moins 30 minutes. Les albums instrumentaux sont éligibles dans les catégories tant que les critères établis sont respectés.

Les candidat.e.s doivent aussi répondre à un des trois critères suivants (soit entre les critères 3 à 5 indiqués ci-dessous) :

3. **Lieu de naissance :** Les candidat.e.s doivent être né.e.s en Ontario et fournir les preuves demandées (sur demande).
4. **Lieu de résidence :** Les candidat.e.s doivent avoir habité la province de l'Ontario pendant la totalité de la période de recensement et fournir les preuves demandées (sur demande).
5. **Reconnaissance :** Les candidat.e.s doivent fournir la preuve (sur demande) qu'ils ou qu'elles ont déjà obtenu une subvention du Conseil des arts de l'Ontario au cours de leur carrière professionnelle.

B - Critères généraux pour les candidatures de l'Ouest et du Nord canadiens

(Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)

Tous et toutes les candidat.e.s de l'Ouest doivent répondre aux critères 1 et 2 indiqués ci-dessous. Dans le cas d'un groupe, au moins 50 % des membres devront répondre à ces critères.

- 1. Citoyenneté :** Les candidat.e.s doivent être citoyen.ne.s canadien.ne.s ou avoir obtenu leur statut de résident.e permanent.e au Canada.

- 2. Francophone :** Les candidat.e.s doivent avoir présenté un produit de langue française, produit dont le contenu vocal est composé d'au moins 70 % de langue française, à l'exception d'un album instrumental (voir 2.1) pendant leur carrière artistique.
 - 2.1 Instrumental :** Tout enregistrement sonore commercialisé (disque, numérique ou vinyle) dont le contenu est instrumental à 80 % et plus, et dont le contenu vocal (le cas échéant) est francophone à 70 % minimum. L'infographie est présentée dans une proportion d'au moins 50 % ou plus en français et où on y retrouve un minimum de sept (7) pages ou un contenu musical d'au moins 30 minutes. Les albums instrumentaux sont éligibles dans les catégories tant que les critères établis sont respectés.

Les candidat.e.s doivent aussi répondre à 1 des critères suivants (soit entre les critères 3 à 5 indiqués ci-dessous) :

- 3. Lieu de naissance :** Les candidat.e.s doivent être né.e.s dans une province de l'Ouest ou un territoire du Nord et fournir les preuves demandées (sur demande).

- 4. Lieu de résidence :** Les candidat.e.s doivent avoir habité une province de l'Ouest ou un territoire du Nord pendant la totalité de la période de recensement, et fournir les preuves demandées (sur demande).

- 5. Reconnaissance :** Les candidat.e.s doivent fournir une lettre de reconnaissance de l'association culturelle reconnue de sa province de l'Ouest ou territoire du Nord (voir l'Annexe E : *Liste des organismes et associations reconnues*). Une lettre de reconnaissance est demandée afin de prouver que l'artiste est actif.ive dans sa communauté, s'il ou si elle ne peut pas répondre aux critères 4 ou 5.

Prix Bâtitseur Paul-Demers

Ce prix permet de rendre hommage publiquement à un.e intervenant.e de l'industrie musicale (doit répondre aux critères d'intervenant.e de l'Ontario ou de l'Ouest), qui a eu une implication dans le milieu de la musique (de près ou de loin) et qui a appuyé la cause de la musique francophone de l'Ontario et de l'Ouest.

Le jury de sélection considérera les critères d'évaluation suivants :

- Notoriété au sein de l'industrie;
- Apport à l'industrie de la chanson et de la musique;
- Participation au rayonnement de la culture francophone en Ontario ou dans l'Ouest.

Tous et toutes les intervenant.e.s de l'Ontario ou l'Ouest doivent répondre à ces critères indiqués ci-dessous. Dans le cas d'une coréalisation, d'un collectif, au moins 50 % des intervenant.e.s devront répondre à ces critères.

1. Francophone : Les candidat.e.s doivent être francophones.

Les intervenant.e.s doivent aussi correspondre à une des deux définitions suivantes (soit individu ou entreprise indiqués ci-dessous) :

- 3. Individu :**
- a)** Les candidat.e.s doivent être citoyen.ne.s canadien.ne.s ou avoir obtenu leur statut de résident.e permanent.e au Canada et;
 - b)** Les candidat.e.s doivent être né.e.s ou résider en Ontario ou dans l'Ouest et le Nord canadiens, et fournir les preuves demandées (sur demande).
- 4. Entreprise :**
- a)** Doit être enregistrée et/ou incorporée au Canada et;
 - b)** Avoir leur siège social en Ontario ou dans l'Ouest et le Nord canadiens, et fournir les preuves demandées (sur demande).

Évaluation

L'APCM mettra sur pied un jury indépendant qui aura la tâche d'étudier toutes les candidatures et de déterminer les lauréat.e.s des deux prix :

- Hommage et
- Bâtitseur Paul-Demers.

Remise de prix

Les lauréat.e.s des prix Hommage et Bâtitseur Paul-Demers seront dévoilé.e.s par voie de communiqué entre février et mai 2025. Les distinctions seront remises officiellement pendant la 13^e édition de l'événement Trille Or, entre le 27 et le 29 mai 2025.

Lauréats / Lauréates du prix Hommage Trille Or

2001 – Robert Paquette
2003 – Pierre Lamoureux
2005 – Alain Doiron
2007 – Paul-Demers
2009 – Marcel Aymar
2011 – Donald Poliquin
2013 – Marie King
2015 – Jean-Guy « Chuck » Labelle
2017 – Daniel Bédard
2019 – Carmen Campagne *à titre posthume
2021 – Daniel Lavoie
2023 – Brian St-Pierre

Lauréats du prix Bâtitseur Paul-Demers Trille Or

2017 – Pierre Rivard (Centre culturel francophone de Vancouver)
2019 – Joel Couture
2021 – Jean Malavoy *à titre posthume
2023 – Pierrette Madore *à titre posthume, et son époux Guy Madore

Appel de candidatures

Les candidatures doivent être soumises par une tierce personne et membre de l'APCM (artiste ou ami.e/associé.e). Le ou la candidat.e ne peut être l'auteur.e de sa propre soumission.

Nous vous invitons à remplir le formulaire de mise en candidature d'ici le **19 janvier 2025**. Les soumissions doivent être faites uniquement via [le formulaire en ligne](#). Seules les soumissions complètes seront acceptées et considérées par le jury.

Vous devrez joindre à la candidature :

- une biographie du/de la candidat.e
- une lettre expliquant pourquoi cette personne mérite ce prix (Hommage ou Bâtitseur Paul-Demers). *Pour vous aider, consultez les critères de sélection du jury, cités plus haut.*

Note : *Si vous voulez de l'aide pour compléter ce formulaire, veuillez communiquer avec Thomas Kriner à thomas@apcm.ca.*